

mai 2022

Sud Rail Lutttes Sociales

Solidaires
Union
syndicale

Journal d'information du syndicat de Paris Sud Est

Le 1er juin nous serons en gare de Lyon pour dénoncer la concurrence déloyale de Trenitalia.

Ce sont les pouvoirs publics qui doivent financer les surcoûts et dérapages financiers liés à des délégations de service public ouvertes à la concurrence.

En obligeant SNCF Réseau à faire plus de 37% de réduction sur les péages ferroviaires et en ne faisant pas financer la régénération du réseau par une partie des bénéfices de toutes les entreprises ferroviaires (comme pour la SNCF), l'Etat fabrique des avantages concurrentiels totalement injustes et met en danger la SNCF.

Les conditions préférentielles dont vont bénéficier tous les nouveaux entrants vont entraîner une course sans fin à la productivité et au dumping social. Les cheminots vont les subir de plein fouet avec à la clé, une filialisation ou un transfert vers le privé pour contourner les dispositions réglementaires SNCF et s'aligner sur l'accord de branche « organisation du travail » qui n'a pas été dénoncé en 2016.

A SUD-Rail, nous n'accepterons pas que les salarié-e-s de la SNCF paient l'ouverture à la concurrence et partout nous construirons des mobilisations pour dire STOP au dumping social.

Nous devons dénoncer cette « concurrence », il en va de nos conditions d'emploi au profit d'entreprises privées ou de filiales SNCF bénéficiant de conditions d'exploitation ferroviaire bien plus régressives que les nôtres !!

Exigeons l'arrêt du dumping social, de la filialisation et de cette « Concurrence Déloyale » !!

Tous devant le parvis de la gare de Lyon le mercredi 1er juin à 13h!

Mobilisation du 25 mai dans les EIC

Après plusieurs conflits locaux dans les EIC, **SUD-Rail a proposé à l'ensemble des fédérations une mobilisation unitaire pour le 25 mai.**

L'UNSA et la CFDT ont répondu favorablement.

Grace aux rapports de force locaux, mais aussi face à la montée du nombre de DII, notamment sur la région de PSE, pour le mercredi 25 mai, **la direction nationale de la circulation a du lâcher 1.000 euros pour l'ensemble des agents de ces établissements et l'embauche de 200 agents supplémentaires en 2022.** Par ailleurs la direction de l'EIC s'est engagée à travailler sur une prime mensuelle spécifique dans les EIC. Voilà la preuve par l'exemple que les agents, lorsqu'ils sont mobilisés derrière des organisations syndicales unies, peuvent faire bouger les lignes.

Pour autant, nous ne nous satisferons pas de ces mesures, car si elles sont salutaires, elles ne répondent pas aux problèmes de pouvoir d'achat dans les EIC.

Il faut des mesures pérennes. Si d'aventure la direction n'apportait pas de réponse à cette demande, SUD-Rail proposera de nouveau à l'ensemble des syndicats une mobilisation nationale sur la question.



Il faut augmenter les salaires!

L'INSEE vient d'annoncer une augmentation des prix de 4.8% en avril 2022. Parallèlement, le gouvernement a procédé à la deuxième augmentation du SMIC depuis le début de l'année, ce qui porte à 4 le nombre d'augmentation du SMIC depuis le 1er janvier 2021. C'est évidemment une bonne nouvelle pour tous les salariés au SMIC. **Cependant comme la grille de rémunération des statutaires n'a pas bougé depuis juillet 2014, à chaque fois que le SMIC augmente, des cheminots au statut se retrouvent avec des traitements de base inférieurs.** Pour eux, ce sont les EVS et primes de travail qui leur permettent d'être au-dessus. **Aujourd'hui, sur 350 positions de rémunération de la grille statutaire, 84 sont en dessous du SMIC.**

Un agent B 1 5 échelon 1 a un traitement inférieur au SMIC de 338 euros. Un agent C 1 12 échelon 1 commence à 1611.81 euros soit 33 euros en dessous du SMIC, une honte. Comment ne pas comprendre les difficultés de la SNCF pour embaucher ou pour garder les compétences.

Pour les agents contractuels ce n'est pas mieux. **La grille de rémunération de la CCN vient de passer en dessous du SMIC pour la classe 1. Comme 87% des grilles de rémunération des branches professionnelles d'ailleurs.** Alors si la SNCF n'embauchera pas à la classe 1, cette situation n'est pas possible. Voilà pourquoi la fédération SUD-Rail a demandé l'ouverture de négociations salariales tant au niveau de la branche qu'au niveau de la grille des statutaires.

A titre de comparaison depuis 2014 le SMIC a augmenté, lui, de 12.9%. En 2021, 2977 cheminots ont quitté la SNCF, hors départs en retraite, du jamais vu! La SNCF est une entreprise qui ne peut pas se permettre d'avoir autant de départs. Nos formations sont spécifiques, elles sont lourdes, chaque cheminot qui part, c'est une perte de compétences mais aussi une perte financière pour l'entreprise.

Mais en dehors de ces départs qui déstabilisent la production ferroviaire et dégradent les conditions de travail des agents, il y a la multiplication des conflits locaux. Chaque semaine, il y a un conflit sur les questions de pouvoir d'achat.

Pourtant la SNCF a de l'argent. **En 2021 le groupe a fait 890 millions de bénéfices.**

Transposition de l'accord de branche classification et rémunération.

Les agents vont recevoir un courrier afin de faire une projection sur leur emploi-type, leur classe cible et pour les 13,931 contractuels, des informations supplémentaires sur leur future rémunération.

Au 152 emplois-type correspondent 625 emplois-repère à la SNCF. A chaque qualification correspond une classe. Si un agent n'est pas d'accord avec sa projection, il peut contacter un militant SUD-Rail. Nous serons particulièrement vigilants sur le respect de la bonne classe et du bon emploi-type des agents.

Pour rappel aucun cheminot ne verra sa fiche de paie baisser, c'est d'ailleurs interdit par la loi. **Au contraire les agents statutaires bénéficieront d'une meilleure rémunération des heures de nuit et les agents contractuels auront quasiment tous une augmentation de salaire à partir du mois de juillet.** Pour les nouveaux embauchés, il existe maintenant un cadrage national, là où jusqu'à présent régnait l'opacité la plus totale. Par ailleurs les règles d'augmentations d'ancienneté seront plus favorables que celles qui existaient déjà pour les annexes C, à savoir une augmentation de 1.8% au lieu de 1.5% tous les 3 ans.

Vos élus du CSE TN DR

Sylvain DOMINIAK DED P

Radia LOOITA-BASSIER DED CIV

Sandrine BORILLER DED CIV

Ludo BALLESTER TMV

Christophe BROSSILLON TMV

Samantha MARTINEZ MEDINA DED P

Lionel GAMERO TMV

Frédéric AGBO DED CIV

Yovenn ENYENGUE DIPOKO DED CIV

Ludivine DHIVER MAHON DED CIV

Matthieu JOSEPH TMV

Yacine KHELLADI DED P

Zineb BRAHIMI DED CIV

Nader EL HANDAZ DED CIV

Jérémy GARCIA DANTAS DED P

Laurent PASTOL TMV

Thierry CLAIN TMV

Antoine MENDY TMV

Maxime FOUGRE ETP

Vos élus du CSE axe TGV

Christophe HUGUET TSEE

Tony DELLAC TSEE

Mélanie LE VEUZIT ESV

Laetitia BOUCHET ESV

Flavien MOURLAM ESV

Renald SZPITALNIK ESV

Vos élus du CSE GARES & CONNEXIONS

Xavier ANSELME E.M&T

Nicolas INGELAERE E.M&T

Vos élus du CSE RESEAU ILE DE FRANCE

Julien DESMARETZ EIC PSE

Marc LAUTRETE ESTI

Votre élue du CSE TER BFC

Julie LOOMANS ET BFC